



Nom du prestataire : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Intitulé du compte : Eurocompte Confort

Date : 1^{er} janvier 2024

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le Recueil des prix des principaux produits et services et les conditions particulières des produits et services.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Tenue de compte	Mensuellement 2,00 € Total des frais annuels 24,00 €
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) [CMUT Direct]	Mensuellement 0,75 € Total des frais annuels 9,00 €
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Top Infos]	Mensuellement (5 alertes comprises) 1,50 € Total des frais annuels 18,00 €
Commissions d'intervention	Par alerte supplémentaire 0,20 € Par opération 7,75 € Plafond journalier 7,75 € Plafond mensuel 80,00 €
Paielements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Au guichet 3,50 € Sur internet gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	gratuit
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [CB Mastercard ou CB Visa à débit immédiat]	Annuellement 43,00 € Total des frais annuels 43,00 €

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [CB Mastercard ou CB Visa à débit différé]	Annuellement	43,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [CB Mastercard Online ou CB Visa Online]	Annuellement	31,50 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) [CB Mastercard ou CB Visa]	gratuit À partir du 6 ^{ème} retrait par mois	1,00 €
Autres services		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [Assur Carte – Cartes Crédit Mutuel]	Annuellement	26,00 €
	Total des frais annuels	26,00 €

Offre groupée de services	Frais
[Eurocompte Confort] (offre groupée la plus commercialisée*) : - Tenue de compte - 1 abonnement à des services de banque à distance [CMUT Direct] - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [CB Mastercard ou CB Visa] - Gestion des excédents de trésorerie [Budget+] - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Top Infos] - 3 chèques de banque par trimestre	Mensuellement 6,75 € Total des frais annuels 81,00 €
Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément	

*Offre commercialisée auprès de la clientèle majeure, sur les 12 mois précédant la date de conception de ce document d'information tarifaire ou sur la période de disponibilité des données en cas de changement d'offre. D'autres offres groupées sont disponibles.

Informations sur les services supplémentaires	
Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus)	
Services	Frais
Chèques de banque	Chèque de banque supplémentaire à l'unité 12,00 €

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval – 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. N° Orias 07 024 314. Les Caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national des intermédiaires d'assurances consultable sur www.orias.fr. Contrats d'assurance souscrits auprès des ACM IARD S.A et ACM VIE S.A, entreprises régies par le code des assurances.